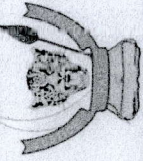


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS  
ARMP  
Transparence - Equité - Probité

le 26/06/2024  
MURREGA FLORES

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 095/2024

### A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS

Après avoir reçu le contrat du marché n° AOI/MF/CNSSAPDG/SMG/2023/001-L2-L3, conclu avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Public « CNSSAP », pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent sept mille sept cent cinquante-huit, soixante centimes (USD 407.758,60) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille huit cent cinquante-quatre, trente-un centimes (USD 2.854,31), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 31/05/2024.

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement